

## CONDITIONS DE LOCATION

1. La propriété ..... est proposée pour une location de vacances avec l'accord et confirmation du propriétaire (Mr ou Mme DOBROWOLSKI) à ....., le locataire.
2. Pour réserver la ou les propriétés, le locataire doit renvoyer une fiche de réservation dûment complétée et signée avec un acompte correspondant à 25 % du loyer OU le règlement total si le séjour débute dans moins de 6 semaines. Une confirmation de la location sera remise au locataire dès réception.
3. **Le solde doit être réglé accompagné d'un chèque de caution de 500 € (voir clauses 4 & 8) au plus tard six semaines avant la date du début du séjour.** Si le règlement du solde ne parvient pas pour la date prévue, le propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation. La totalité du loyer est due lorsqu'une réservation est faite moins de six semaines avant la date du début du séjour.
4. **Un chèque de caution de 500 € par gîte sera exigé pour couvrir d'éventuels dommages ou frais de nettoyage. Celui-ci sera restitué dans un délai de 2 semaines, après contrôle de départ et, le cas échéant, après déduction de frais complémentaires nécessités par l'état des lieux (dégradations, casse, nettoyage, ...). La somme réservée par cette clause ne limite en aucun cas la responsabilité du locataire envers le propriétaire.**
5. En cas d'annulation, le remboursement des sommes versées pourrait être effectué seulement si le propriétaire arrive à relouer la propriété et après déduction d'éventuels frais complémentaires engagés (publicité, ...).
6. La période de location débute à 16 H le jour d'arrivée et se termine à 10 H le jour du départ, sauf accord particulier avec le propriétaire.
7. La capacité d'accueil convenue de .... **personnes pour** ..... ne doit en aucun cas être dépassée. Les enfants sont considérés comme occupants à part entière. Tout dépassement au contrat entraînerait l'annulation immédiate de celui-ci.
8. **Les propriétés sont mises à disposition en bon état d'entretien, propres, avec un ameublement et équipement complets. Il appartient au locataire de respecter les lieux et leur contenu et de les laisser tels qu'il les a trouvés lors de son arrivée. Les articles cassés ou dégradés doivent être remboursés ou remplacés. Le propriétaire se réserve le droit de facturer et déduire tous frais supplémentaires de la caution dans le cas où des dégâts seraient constatés ou que le gîte serait rendu très sale, nécessitant un surcoût de nettoyage (murs salis, moquette salie, canapés en tissu tâchés, rideaux salis...).**
9. Le locataire se doit de signaler sans délai au propriétaire tout défaut dans l'équipement de la propriété pour que la réparation puisse être effectuée dès que possible.
10. L'accès aux aménagements intérieurs et extérieurs est réservé exclusivement aux résidents et leur utilisation reste sous la seule responsabilité du locataire.
11. Le propriétaire ne peut être tenu pour responsable :
  - pour défauts ou arrêts temporaires dans la fourniture des Services Publics, ni des équipements dans la propriété, terrain, ...
  - pour pertes et dégâts occasionnés par de mauvaises conditions climatiques, grèves, guerre ou tout autre évènement indépendant du contrôle du propriétaire.
  - pour pertes, dégâts, préjudices subis par le locataire suite à la dégradation ou destruction partielle ou totale des propriétés avant le début de la période de location. Dans ce cas, le propriétaire rembourserait la totalité des sommes versées pour ladite location.
12. La responsabilité du propriétaire ne peut dépasser en aucun cas la totalité des sommes versées par le locataire.
13. Par souci d'hygiène, **les animaux ne sont pas acceptés.** Si malgré notre interdiction, le locataire amenait son ou ses animaux, le propriétaire se réserverait le droit d'interdire son ou leur accès sur le domaine.
14. Les gîtes sont non fumeurs.